

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ALEFIA PARFUMCARD FLORAL & SWEET
Code de produit : ALE-018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air. Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
Télécopie : +31-30-3100 141
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
1272/2008) Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.

Risques pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
		P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : Contient: Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde ; 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Pipéronal ; Salicylate de benzyle ; Citronellol ; Linalol ; Acétate de linalyle ; Acétate de géranyle ; [3R-(3 α ,3 β ,6 α ,7 β ,8 α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène ; 3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde ; (Ethoxyméthoxy)cyclododécane ; Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate ; Geraniol ; d-Limonène ; Alcool cinnamylique ; 1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	1 - < 3	1205-17-0	214-881-6		01-2120740119-58
2,6-Diméthyl-2-octène-2-ol	1 - < 5	18479-58-8	242-362-4		01-2119457274-37
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	1 - < 5	10339-55-6	233-732-6		01-2119969272-32



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	1 - < 5	54464-57-2	259-174-3		01-2119489989-04
Acétate de benzyle	1 - < 5	140-11-4	205-399-7		01-2119638272-42
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	1 - < 5	63500-71-0	405-040-6		01-2119455547-30
Pipéronal	1 - < 5	120-57-0	204-409-7		01-2119983608-21
Salicylate de (Z)-3-hexényle	1 - < 5	65405-77-8	265-745-8		01-2119987320-37
Salicylate de benzyle	1 - < 5	118-58-1	204-262-9		01-2119969442-31
Citronellol	1 - < 5	106-22-9	203-375-0		01-2119453995-23
Linalol	1 - < 5	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
1,1'-Oxydipropane-2-ol	0,1 - < 1	25265-71-8	246-770-3	MAC	
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle	0,1 - < 1	-----	911-280-7		01-2119969444-27
Acétate de linalyle	0,1 - < 1	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
Oxacyclohexadéc-12-én-2-one	0,1 - < 1	111879-80-2	-----		01-0000016883-62
Acétate de géranyle	0,1 - < 1	105-87-3	203-341-5		01-2119973480-35
[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	0,1 - < 1	67874-81-1	267-510-5		01-2120228335-61
3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	0,1 - < 1	5462-06-6	226-749-5		01-2120629103-67
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	0,1 - < 1	58567-11-6	261-332-1		01-2119971571-34
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	0,1 - < 1	4707-47-5	225-193-0		01-2120762759-36
Geraniol	0,1 - < 1	106-24-1	203-377-1		01-2119552430-49
d-Limonène	0,25 - < 1	5989-27-5	227-813-5		01-2119529223-47
Alcool cinnamylique	0,1 - < 1	104-54-1	203-212-3		01-2119934496-29
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	0,01 - < 0,1	23726-93-4	245-844-2		01-2120105798-49

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Skin Sens. 1B; Repr. 2; Aquatic Chronic 2	H317; H361fd; H411	GHS07; GHS08; GHS09	
2,6-Diméthyl-2-oct-7-ène-2-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
Acétate de benzyle	Aquatic Chronic 3	H412	-----	
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
Pipéronal	Skin Sens. 1	H317	GHS07	
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Salicylate de benzyle	Skin Sens. 1; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 3	H317; H319; H412	GHS07; GHS09	
Citronellol	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H319; H317; H315	GHS07	
Linalol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	-----	-----	-----	
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle	Acute Tox. 4; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H400; H410	GHS07; GHS09	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Oxacyclohexadéc-12-én-2-one	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Acétate de géranyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 3	H315; H317; H412	GHS07	
[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8aα)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
Geraniol	Skin Sens. 1B; Eye Dam. 1; Skin Irrit. 2	H317; H318; H315	GHS05; GHS07	
d-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
Alcool cinnamylique	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317	GHS07	
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE *

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Matériaux d'emballage : Inconnu.
déconseillés

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source
Acétate de benzyle	BE	62	-	-	MAC: LT SDS Parfum Foxy 102099A, IFF, 2017
Acétate de benzyle	CH	5	-	-	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	CH	200	400	4x15 min., Einatembar, Schwangerschaft gruppe C	MAC: DE Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016, Suva Pro
1,1'-Oxydipropane-2-ol	CH	67	-		MAC: DE Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016, Suva Pro
d-Limonène		40	80		
d-Limonène		28	80		MAC: DE, CH

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Dermal			0,01 mg/kg bw/day	0,17 mg/kg bw/day
2,6-Diméthyl-2-octène-7-ène-2-ol	Inhalation				1,2 mg/m ³
	Dermal				20,8 mg/kg bw/day
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Inhalation				73,5 mg/m ³
	Dermal	16 mg/kg bw	5,5 mg/kg bw	16 mg/kg bw/day	2,7 mg/kg bw/day
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Inhalation		18 mg/m ³		3 mg/m ³
	Dermal	0,1011 mg/kg bw			1,73 mg/kg bw/day
Acétate de benzyle	Inhalation				1,76 mg/m ³
	Dermal		12,5 mg/kg bw		6,25 mg/kg bw/day
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Inhalation		43,8 mg/m ³		21,9 mg/m ³
	Dermal				41,7 mg/kg bw/day
Pipéronal	Inhalation				44,1 mg/m ³
	Dermal				0,5 mg/kg bw/day
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Inhalation				3,5 mg/m ³
	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Inhalation				1,59 mg/m ³
	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
Citronellol	Inhalation				3,17 mg/m ³
	Dermal				45,8 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Linalol	Inhalation		5 mg/kg bw		161,6 mg/m ³
	Dermal		16,5 mg/m ³		2,5 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Inhalation				2,8 mg/m ³
	Dermal				84 mg/kg bw/day
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle	Inhalation				238 mg/m ³
	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Inhalation				3,17 mg/m ³
	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
Acétate de géranyle	Inhalation				2,75 mg/m ³
	Dermal				35,5 mg/kg bw/day
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Inhalation				62,59 mg/m ³
	Dermal				3,3 mg/kg bw/day
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Inhalation				23,5 mg/m ³
	Dermal			2,5 mg/kg bw/day	
Geraniol	Dermal				12,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				161,6 mg/m ³
d-Limonène	Inhalation				33,3 mg/m ³
Alcool cinnamylique	Dermal				2,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				7,92 mg/m ³
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Dermal				0,77 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,71 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Dermal			0,005 mg/kg bw/day	0,083 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,29 mg/m ³
2,6-Diméthyl-oct-7-ène-2-ol	Oral				0,17 mg/kg bw/day
	Dermal				12,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				21,7 mg/m ³
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Oral				12,5 mg/kg bw/day
	Dermal	16 mg/kg bw	2,7 mg/kg bw	16 mg/kg bw/day	1,4 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,4 mg/m ³		0,74 mg/m ³
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Oral		1,3 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
	Dermal	0,0506 mg/kg bw			0,86 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,43 mg/m ³
Acétate de benzyle	Oral				0,25 mg/kg bw/day
	Dermal		6,25 mg/kg bw		3,125 mg/kg bw/day
	Inhalation		11 mg/m ³		5,5 mg/m ³
	Oral		6,25 mg/kg bw		3,125 mg/kg bw/day
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Dermal				25 mg/kg bw/day
	Inhalation				13 mg/m ³
Pipéronal	Oral				7,5 mg/kg bw/day
	Dermal				0,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,87 mg/m ³
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Dermal				0,45 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Salicylate de benzyle	Inhalation				0,39 mg/m3
	Oral				0,23 mg/kg bw/day
Citronellol	Dermal				0,45 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,78 mg/m3
Linalol	Oral				0,45 mg/kg bw/day
	Dermal		2,5 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	27,5 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Inhalation				47,8 mg/m3
	Oral		1,2 mg/kg bw		13,75 mg/kg bw/day
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle	Dermal				1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,7 mg/m3
Acétate de linalyle	Oral				0,2 mg/kg bw/day
	Dermal				51 mg/kg bw/day
Acétate de géranyle	Inhalation				70 mg/m3
	Oral				24 mg/kg bw/day
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermal				0,45 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,78 mg/m3
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Oral				0,45 mg/kg bw/day
	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
Geraniol	Inhalation				0,68 mg/m3
	Oral				0,2 mg/kg bw/day
d-Limonène	Dermal				17,75 mg/kg bw/day
	Inhalation				15,4 mg/m3
Alcool cinnamylique	Oral				8,9 mg/kg bw/day
	Dermal				1,67 mg/kg bw/day
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Inhalation				5,8 mg/m3
	Oral				1,67 mg/kg bw/day
	Dermal				1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				7,5 mg/kg bw/day
	Oral				47,8 mg/m3
	Dermal				13,75 mg/kg bw/day
	Inhalation				8,33 mg/m3
	Oral				4,76 mg/kg bw/day
	Dermal				0,802 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,19 mg/m3
	Oral				0,802 mg/kg bw/day
	Dermal				0,38 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,67 mg/m3
	Oral				0,38 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Water	0,005 mg/l	0,001 mg/l	
	Sediment	0,057 mg/kg	0,006 mg/kg	10 mg/l
	STP			0,008 mg/kg
2,6-Diméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Soil			
	Water	0,0278 mg/l	0,0027 mg/l	
	Sediment	0,594 mg/kg	0,0594 mg/kg	
	Intermittent water			0,278 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,103 mg/kg
	Oral			111 mg/kg food



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Water	0,023 mg/l	0,0023 mg/l	
	Sediment	0,223 mg/kg	0,0223 mg/kg	
	Intermittent water			0,23 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,031 mg/kg
Acétate de benzyle	Oral			8,53 mg/kg food
	Water	0,004 mg/l	0,0004 mg/l	
	Sediment	0,114 mg/kg	0,0114 mg/kg	
	Intermittent water			0,04 mg/l
	STP			8,55 mg/l
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Soil			0,0205 mg/kg
	Water	0,094 mg/l	0,009 mg/l	
	Sediment	0,412 mg/kg	0,041 mg/kg	
	Intermittent water			0,94 mg/l
	STP			10 mg/l
Pipéronal	Soil			0,09 mg/kg
	Water	0,0025 mg/l	0,00025 mg/l	
	Sediment	0,0119 mg/kg	0,0012 mg/kg	
	Intermittent water			0,025 mg/l
	STP			10 mg/l
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Soil			0,00084 mg/kg
	Water	0,00061 mg/l	0,000061 mg/l	
	Sediment	0,11 mg/kg	0,011 mg/kg	
	Intermittent water			0,0061 mg/l
	STP			10 mg/l
Salicylate de benzyle	Soil			0,0217 mg/kg
	Oral			40 mg/kg food
	Water	0,00103 mg/l	0,00010 mg/l	
	Sediment	0,583 mg/kg	0,0583 mg/kg	
	Intermittent water			0,01030 mg/l
Citronellol	STP			10 mg/l
	Soil			0,116 mg/kg
	Oral			80 mg/kg food
	Water	0,0024 mg/l	0,00024 mg/l	
	Sediment	0,0256 mg/kg	0,00256 mg/kg	
Linalol	Intermittent water			0,024 mg/l
	STP			580 mg/l
	Soil			0,00371 mg/kg
	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food
	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle	Sediment	0,238 mg/kg	0,0238 mg/kg	
	Intermittent water			1 mg/l
	STP			1000 mg/l
	Soil			0,0253 mg/kg
	Oral			313 mg/kg food
	Water	0,0007 mg/l	0,0001 mg/l	
	Sediment	0,389 mg/kg	0,039 mg/kg	
	Intermittent water			0,0077 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Acétate de linalyle	STP			10 mg/l
	Soil			1,786 mg/kg
	Oral			80 mg/kg food
	Water	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
Acétate de géranyle	Sediment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,115 mg/kg
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Water	0,00372 mg/l	0,000372 mg/l	
	Sediment	0,442 mg/kg	0,442 mg/kg	
	Intermittent water			0,0372 mg/l
	STP			8 mg/l
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Soil			0,0859 mg/kg
	Water	0,0016 mg/l	0,00016 mg/l	
	Sediment	2,35 mg/kg	0,235 mg/kg	
	Intermittent water			0,016 mg/l
Geraniol	STP			100 mg/l
	Soil			0,468 mg/kg
	Oral			33,3 mg/kg food
	Water	0,0033 mg/l	0,00033 mg/l	
d-Limonène	Sediment	0,089 mg/kg	0,0089 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0,016 mg/kg
	Water	0,0108 mg/l	0,0010 mg/l	
Alcool cinnamylique	Sediment	0,115 mg/kg	0,0115 mg/kg	
	Intermittent water			0,108 mg/l
	STP			0,7 mg/l
	Soil			0,0167 mg/kg
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Water	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	
	Sediment	1,32 mg/kg	0,13 mg/kg	
	STP			1,8 mg/l
	Soil			0,262 mg/kg
Acétate de linalyle	Oral			3,33 mg/kg food
	Water	0,009 mg/l	0,0009 mg/l	
	Sediment	0,0965 mg/kg	0,00965 mg/kg	
	Intermittent water			1,09 mg/l
Acétate de linalyle	STP			16,127 mg/l
	Soil			0,014 mg/kg
	Water	0,00109 mg/l	0,0011 mg/l	
	Sediment	0,087 mg/kg	0,00867 mg/kg	
Acétate de linalyle	STP			3,2 mg/l
	Soil			0,017 mg/kg
	Oral			6,67 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.
- Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 100 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 225 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,9 (Linalol)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 5,2 (Linalol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: Inconnu.	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 66 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	NOAEL (fertilité, orale)	100 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant		
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	----	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant		
	NOAEL (développement, orale)	> 500 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (dermale)	> 300 mg/kg bw/d	----	Rat
2,6-Diméthyl-1,3-cyclohexadiène-2-ol	Sensibilisation cutanée	4100 ug/cm ²	OECD 429	----
	NOAEL (développement) - estimation	1000 mg/kg.d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	NOAEL (orale) - estimation	500 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Irritation de la peau	Faiblement irritant	----	Lapin
	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	117 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	NOAEL (dermale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	Rat
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	
	Irritation de la peau	Irritant	----	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	----	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin
	Sensibilisation cutanée	6825 ug/cm ²	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	----
	NOAEL (développement, orale)	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 1000 mg/kg bw/d	----	Rat	
	NOAEL (fertilité, dermale)	> 1000 mg/kg bw/d		Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
	NOAEL (orale)	125 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat	
	NOAEL (dermale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 411		
	Génotoxicité - in vivo	> 600 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	----	
	Irritation de la peau	Non-irritant	Patch test	Homme	
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin	
	Irritation des yeux	Irritant	----	Lapin	
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Rat	
	DL50 (orale)	2700 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	NOAEL (orale)	500 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
	NOEL	250 mg/kg bw/d	OECD 453	Rat	
	Pipéronal	(cancérogénicité, orale)			
		Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	Chinese Hamster
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 478	Souris	
Irritation de la peau		Faiblement irritant	----	Cobaye	
Irritation des yeux		Non-irritant	OECD 405	Lapin	
NOAEL (fertilité, orale)		250 mg/kg bw/d	OECD 478	Rat	
Sensibilisation cutanée		Sensibilisant.		Cobaye	
NOAEL		250 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
Salicylate de benzyle		(développement, orale)			
		Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
		DL50 (orale)	2227 mg/kg bw	----	Rat
		Sensibilisation cutanée	725 ug/cm2	OECD 429	Souris
		Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	> 360 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité) - estimation	180 mg/kg.d	Read across	Rat	
	NOAEL	> 360 mg/kg.d	Read across	Rat	
	(développement) - estimation				
Citronellol	Irritation des yeux	Modérément irritant	----	Lapin	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique			
	Sensibilisation cutanée	10875 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (orale)	> 50 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin	
	DL50 (orale)	3450 mg/kg bw	----	Rat	
	DL50 (dermale)	2650 mg/kg bw		Lapin	
	NOAEL (fertilité, dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	Patch test	Homme	
	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Linalol	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	----	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris	
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	----	Homme	
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	----	Rat	
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	----	Rat	
	Acétate de linalyle	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	----	Rat
		NOAEL (développement, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476	Souris	
Mutagénicité		Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
NOAEL (dermale)		250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
NOAEL (orale)		160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat	
Irritation des yeux		Irritant	OECD 405	Lapin	
Irritation de la peau		Irritant	OECD 404	Lapin	
Irritation de la peau		Non-irritant	----	Homme	
CL50 (inhalation)		> 2740 mg/m3	----	Souris	
Sensibilisation cutanée		Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
DL50 (orale)		13934 mg/kg bw	----	Rat	
		1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
Acétate de géranyle	Irritation de la peau	Modérément irritant		Cobaye	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	----	----	
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	> 2000 mg/kg.d	Read across	Rat	
	NOAEL (dermale) - estimation	1000 mg/kg bw/d	Read across	Souris	
	DL50 (dermale)	> 5460 mg/kg bw		Lapin	
	DL50 (orale)	6330 mg/kg bw	----	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	----	
	[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	CL50 (inhalation) - estimation	> 13000 mg/m3	Read across	
		DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
		DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
DL50 (dermale)		> 5000 mg/kg bw		Lapin	
3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
DL50 (dermale)		> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster	
Irritation de la peau		Irritant	OECD 404	Lapin	
Irritation des yeux		Non-irritant	OECD 405	Lapin	
NOAEL (orale)		1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	NOAEL (fertilité, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	Geraniol	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
		NOEL (orale)	> 550 mg/kg bw/d		Rat
		DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
		DL50 (orale)	> 2840 mg/kg bw	----	Rat
		NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	
		NOAEL (dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster	
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)		> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
d-Limonène	NOAEL (fertilité, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	Sensibilisation cutanée	3525 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d		Rat	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique			
	DL50 (orale)	4400 mg/kg bw	----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Irritant	----	----	
	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat	
	Sensibilisation cutanée	10075 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471		
Alcool cinnamylique	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation des yeux - estimation	Non-irritant	Read across	Lapin	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	----	Lapin	
	NOAEL (orale)	> 53,5 mg/kg bw/d		Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin	
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	----	Rat	
	Sensibilisation cutanée	5250 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	NOAEL (développement) - estimation	400 mg/kg.d	Read across	Rat	
	NOAEL (orale) - estimation	30 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
	Irritation des yeux - estimation	Non-irritant	Read across	Lapin	
	Irritation de la peau	Irritant	----	----	
	DL50 (dermale) - estimation	> 2150 mg/kg bw	Read across	Rat	
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	----	Rat	



SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 7 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 10 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	CL50 (poisson)	> 4,6 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau)	8,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Log P(oe)	2,4		
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	----
	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	----
	Cl50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	----
	Log P(oe)	5,23		
	FBC	600		
Salicylate de (Z)-3-hexényle	CE50 (puce d'eau)	3,7 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Cl50 (algues)	0,61 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	Biodégradation ultime aérobie (%)	89 %	OECD 301 F	
	CL50 (poisson) - estimation	1,13 mg/l		Brachydanio rerio
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle	Log P(oe)	4,57		
	CL50 (poisson)	1,34 mg/l		Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	0,88 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Cl50 (algues)	0,49 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	81,3 %	OECD 301 B	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Oxacyclohexadéc-12-én-2-one [3R-(3α,3aβ,6α,7β,8α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	NOEC (algues)	0,11 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Log P(oe)	4,4		
	FBC	116		
	CL50 (poisson)	> 0,797 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CL50 (poisson)	0,43 mg/l	OECD 203	Cyprinus carpio
		CE50 (puce d'eau)	0,48 mg/l	OECD 202
d-Limonène	CI50 (algues)	> 1,8 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	CL50 (poisson)	0,720 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,36 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 92 %		
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,15 mg/l.d		Daphnia magna
	Log P(oe)	4,38		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT *

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

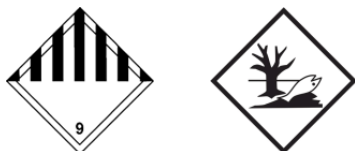
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Salicylate de (Z)-3-hexényle)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Cis-3-hexenyl salicylate)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9
Code de classification : M6
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".
Le code de restriction : C/D
en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
Polluant marin : Oui
Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*



16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale de transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.